

ASSOCIATION AMBARESIENNE LOISIRS ET CULTURE

ECOLE DE MUSIQUE saison du 15 septembre 2025 au 04 juillet 2026 L'inscription est valable pour une année scolaire et ne peut être résiliée en cours d'année		TARIFS Saison 2025 - 2026			
		COMMUNE		HORS COMMUNE	
code	séance hebdomadaire sur la base du calendrier scolaire	enfants	adultes	enfants	adultes
CAMPO	Apprentissage de la musique par l'Orchestre Instrument et Formation musicale 1h en collectif pour minimum 8 pers	260 €		285 €	
C0	Instrument 1/2 heure cours individuel à partir de la 3 ^{ème} année	515 €			
C1	Instrument 1/2 heure cours individuel Formation musicale (FM) cours collectif 1h pour minimum 9 pers Participation à un atelier coût annuel en plus de 10 €	610 €			
CC2	Instrument en cours Collectif 1/2 heure 2 pers	365 €	460 €	455 €	490 €
CC3	Instrument en cours Collectif 1/2 heure 2 pers Formation musicale (FM) 1h pour minimum 9 pers Participation à un atelier coût annuel en plus 10 €	460 €		590 €	
CFM	Initiation CP 6 ans ou Formation musicale 1h pour minimum 9 pers	195 €		220 €	
CMA	Music Adapt apprentissage en collectif 1h	230 €	230 €	230 €	230 €
CMA1	Instrument 1/2 heure en cours individuel adapté Music Adapt collectif	515 €	515 €	515 €	515 €
COAE	Orchestre à l'école instrument collectif	260 €		260 €	
COD	Orchestre découverte instrumentale collectif 7 à 8 ans 1h	260 €		335 €	
CCE	Sensibilisation musicale par la chorale enfants (7-10 ans) 1h pour minimum 10 pers	155 €		175 €	
CEM	Eveil musical collectif 3 à 5 ans 45mn pour minimum 10 pers	155 €		175 €	
PO	Pratiques collectives en atelier 1h Pratique Orchestrale (Jazz-Maching Band - Symphonique)	50 €	50 €	50 €	50 €
TV	Technique vocale - Sous forme de stage (calendrier à venir)	110 €		110 €	

Toutes les informations via le QR Code



MODALITES D'INSCRIPTIONS

ADHESION AALC : obligatoire chaque année pour toutes pratiques

Individuel = 15 €

Famille nombreuse : adhésion offerte à compter du troisième enfant.

COTISATION AALC : obligatoire chaque année pour toutes pratiques

Info :

Possibilité de régler par chèques vacances à hauteur de 50% du montant total.

Règlement intérieur disponible sur notre site via le QR Code

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat d'AALC

Tél : 05 56 77 36 18 adresse courriel : info@aalc.fr

Suivez-nous sur Facebook : asso aalc ou sur notre site web : aalc.fr